

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal d'Elzange

du vendredi 14 octobre 2016

1.- DEMANDES DE SUBVENTIONS

a) Sécurisation de la RD 2, spécialement au niveau de l'arrêt de bus –

Exposé : Se référant à la rencontre du 12 mai, réunissant, en mairie des représentants de la gendarmerie, de la DDT, de l'UTR Thionville, du bureau municipal, pour essayer de trouver une solution qui sécurise les piétons elzangeois (adultes, écoliers...) prenant le bus.

Malgré les travaux effectués par la municipalité :

- fermeture d'une rue aboutissant à la RD,
- suppression de 2 arrêts,
- confection d'un contournement pour les transports en commun desservant le village et le lotissement du Hohdorn,
- déviation de la RD pour éviter une ligne droite,

un nouvel accident est survenu le 9 mars 2016 : une voiture a heurté une maman et sa fille handicapée, se déplaçant avec un déambulateur, sur le passage protégé. A ce jour, la maman n'a pas encore retrouvé l'usage normal de ses membres inférieurs.

Après avoir étudié plusieurs solutions et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents **décide** :

- de faire installer à hauteur de cet arrêt, des ralentisseurs, dits « coussins berlinois »,
- de charger M. le Maire de prendre un arrêté de limitation de vitesse pour cette portion de route,
- de solliciter une subvention au titre des amendes de police, afin de permettre aux finances de la commune, de supporter la dépense nécessaire à ces travaux,
- de fixer le plan de financement de la manière suivante :

• Montant du devis	5 698,20 € H.T.	6 837,84 € T.T.C.
• Subvention sollicitée 60 % du HT	3 418,92 €	
• Reste à la charge de la commune		3 418,92 €

b) Prévention d'évènements graves au groupe scolaire : problèmes à la centrale de Cattenom, attentats, incendies. – Mise en conformité –

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal, **décide**

- de faire installer des alarmes spécifiques pour chacun des évènements, « attentats », « confinement », ainsi que les plans d'évacuation et de confinement. (voir devis)
- de faire installer des caméras aux deux entrées, élémentaire et maternelle
- de solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat
- de fixer le plan de financement de la manière suivante :
 - Montant du devis (alarmes et plans) : 1 940,00 € H.T. 2 328,00 € T.T.C.
 - Montant estimé pour les caméras : 750,00 € 900,00 € T.T.C..
 - Montant total : 2 690,00 € H.T. 3 228,00 € T.T.C.
 - Subvention sollicitée 70 % du H.T. 1 883,00 €
 - **Reste à la charge de la commune : 1 345,00 €**

2. Hygiène canine

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'acquérir deux « corbeilles de propreté » pour inciter les propriétaires de chiens à récupérer les déjections de leur animal de compagnie. Le devis de Distribution 2 K est accepté :

- 440,00 € H.T. 528,00 € T.T.C.

3. Convention à passer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs –C.C.C.E. –

Exposé du maire :

Réf. Loi ALUR du 24 03 2014.

Suite à la lettre de la Direction Départementale des Territoires, en date du 23 09 2016, qui nous signale qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, l'Etat, (pour Elzange, les services de la D.T. Thionville puis, Sarreguemines) ne nous accompagnera plus pour l'étude des documents d'urbanisme : permis de construire, de démolir, modificatif, déclaration préalable... Deux solutions nous sont proposées :

- nous charger, nous-mêmes, de l'instruction de ces actes
- ou confier cela à une EPCI (interco) qui a un service spécifique pour cela.

Délibération :

N'ayant pas les moyens d'étudier les dossiers d'urbanisme, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des présents, décide :

- de confier l'étude de ces dossiers à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs - C.C.E.- qui possède un service compétent
- d'autoriser le maire à signer une convention avec cette même Communauté de Communes.

4. Subvention

L'Association des parachutistes de Thionville et Environs, sollicite une subvention pour l'aider financièrement à organiser le 40^{ième} anniversaire de leur groupement, qui aura lieu le 2 juillet 2017 à Thionville.

Après délibération, et à 12 voix pour et 1 voix contre, il est décidé d'accorder une subvention de 150,00 € à l'A.N.P. de Thionville et environ, section 574 « Erwan Bergot ».

5. Chèque

Après délibération, et à l'unanimité des présents, il est décidé d'accepter le chèque émis par la Sté. Orange, pour un double paiement, d'un montant de 84,41 €

6. Décision modificative n°1

Après délibération et à l'unanimité des présents, il est décidé de prendre la D.M. n°1 au B.P. de l'exercice 2016 suivante :

- article 2188 : + 15 000,00 - article 2333 : - 15 000,00

Etaient présents : G.LERAY, C.DUCHAUSSOY, R.ZENNER, A.M.MONNELLE, J.P.LAUER, L.MEYER, A.DEMENUS, V.MOUZER, P.MAY, F.ZECH, F.JUNGLING, S.DOSDA –

Etaient absentes excusées : N.MACRELLE, G.HOEFFEL –

Pour extrait conforme au registre, Elzange le 15 octobre 2016, Le Maire : G.SOULET